



LEVEZOU SEGALA HANDBALL

REGLEMENT INTERIEUR

Le bureau directeur du Lévézou Ségala Handball s'est prononcé pour l'établissement d'un règlement intérieur. Les dispositions prises sont destinées à faciliter le fonctionnement interne de l'association, et à préciser les règles destinées à préserver la cohésion et l'unité au sein de l'association.

Le présent règlement s'impose à tous ses membres et représentants légaux pour les membres mineurs. Il sera demandé aux parents des jeunes joueurs de le parcourir. Il est publié sur le site internet du LSH et sera communiqué à chaque licencié lors de son adhésion.

La détention de la licence vaut acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement intérieur peut valoir une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation. Le LSH se réserve le droit de refuser l'adhésion ou la délivrance d'une licence à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement intérieur.

RAPPEL : A l'extérieur comme à domicile, les joueurs, l'encadrement, les arbitres et les supporters sont les ambassadeurs du club et se doivent de véhiculer la meilleure image possible du LSH. Ils sont tous un exemple pour les autres joueurs, pour les adversaires et pour les spectateurs. Un comportement correct est donc exigé en toutes circonstances.

1 – Licences, inscription, tarifs :

Le Lévézou Ségala handball est un club affilié à la FFHB.

La licence est obligatoire pour tous les adhérents. Elle permet d'assister aux entraînements et de participer aux rencontres organisées par la Fédération Française de handball, la Ligue régionale, le Comité départemental ou le Club. Elle comprend également une assurance de base contre toute blessure contractée dans l'activité (des options supplémentaires sont possibles, consulter le lien lors de l'inscription). Le prix est fixé par le Conseil

d'Administration pour la saison à venir avant l'Assemblée Générale. Il peut varier selon la catégorie d'âge.

En cas d'arrivée au club, la licence ne peut pas être exigée immédiatement, il y a possibilité de faire un essai (deux ou trois entraînements).

2 – Entraîneurs :

Le Conseil d'Administration confie chaque groupe à un ou plusieurs entraîneurs qui en ont la responsabilité.

Le rôle d'un entraîneur est :

- d'assurer les entraînements,
- de suivre les matches de son groupe en veillant à la feuille de match,
- de faire circuler les informations,
- de parfaire sa formation,
- de veiller au matériel qui lui est confié,
- d'assurer le bon déroulement des déplacements de son groupe (des adultes supplémentaires en cas de déplacement extérieur), ils doivent être secondés dans leur tâche par un accompagnateur (parent de joueur ou joueur).

3 – Entraînements :

Les entraînements se déroulent dans les gymnases de Baraqueville, Pont de Salars ou Naucelle en fonction des disponibilités des salles.

Chaque groupe se voit attribuer un ou plusieurs créneaux horaires d'entraînement, leur nombre varie en fonction de la catégorie d'âge et / ou du niveau d'engagement dans une compétition.

Le joueur est tenu de participer aux entraînements programmés en début de saison, et d'en respecter les horaires. Si un cas de force majeure l'empêche de s'y rendre, il doit en aviser un des responsables de l'équipe.

Les entraînements s'effectuent sous la responsabilité et l'autorité exclusive des entraîneurs. L'accès à la salle est interdit en dehors de la présence d'un responsable de l'association.

Les joueurs se doivent d'être assidus aux entraînements et de s'y comporter avec application et discipline. A la fin de l'entraînement, l'équipe rangera les différents matériels utilisés et laissera la salle et les vestiaires propres pour le groupe suivant.

4- Encadrement des mineurs

Les personnes déposant les adhérents mineurs pour le match ou l'entraînement doivent s'assurer qu'un responsable de l'association est bien présent.

Dans le cas contraire, elles doivent attendre son arrivée avant de repartir.

A la fin des entraînements et matchs les parents doivent venir chercher leurs enfants dans la salle, en présence de l'entraîneur.

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînements ou de matchs.

5 – Matches :

Les rencontres à domicile se déroulent dans les gymnases de Baraqueville, de Pont de Salars ou tout autre gymnase en fonction des disponibilités. Les horaires des matches sont définis au mieux par le secrétariat du Club.

Les joueurs sont convoqués par leur(s) entraîneur(s).

Le planning est fait de sorte que chaque équipe dispose d'un temps d'échauffement.

Les matches doivent commencer impérativement à l'heure indiquée sur la « conclusion de match ».

6 - Transports

Lors des rencontres à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents des joueurs sélectionnés (pour les mineurs) et par les véhicules personnels des joueurs adultes. Au titre du développement durable, le covoiturage doit être favorisé.

Tout conducteur de son propre véhicule ou d'un véhicule mis à disposition, est responsable de ses passagers et s'engage à veiller à leur sécurité pendant leur transport et ce jusqu'au retour au rendez-vous convenu. Le transporteur s'oblige à vérifier que son assurance automobile couvre les personnes transportées.

7 – Matériel :

Chaque adhérent est responsable du matériel collectif qui lui est prêté (maillots, ballons, chasubles, plots, vestiaire, gymnase...). Toute dégradation volontaire relève de sa propre responsabilité. Il convient donc d'y veiller soigneusement et de le ranger correctement dans le local prévu à cet effet.

Pour les matches, le club fournit à chaque joueur un maillot et un short de match, le reste de l'équipement reste à sa charge. Les maillots d'une équipe sont pris en charge à l'issue de chaque match par un joueur afin de procéder à leur lavage.

Tout achat de matériel ne peut être effectué qu'après décision du bureau du Club.

8 – Discipline :

Les joueurs doivent être assidus aux entraînements ainsi qu'aux matches lorsqu'ils y sont convoqués. Ils doivent se comporter sportivement sur et hors du terrain, respecter les partenaires, entraîneurs, adversaires, arbitres et supporters. Ils doivent également veiller au matériel confié.

Tout manquement à ces règles, sera sanctionné par un avertissement oral, puis en cas de récidive, par une exclusion temporaire ou définitive.

Si un adhérent se voit infliger un carton rouge, motivé par une voie de fait ou une insulte à arbitre, les sanctions sportives et financières qui lui seront infligées par la commission de discipline de la Fédération ou de la Ligue ou du Comité seront entièrement à sa charge. Son cas sera examiné également par le Bureau ou le Conseil d'Administration du Club.

En cas de non-remboursement au club de l'amende qui pourrait lui être infligée, la licence sera suspendue, non renouvelée et tout transfert sera bloqué jusqu'à régularisation.

9 – Manifestations Festives :

Le club organise des manifestations festives occasionnelles ou faisant partie de la tradition. Ces manifestations sont décidées en Conseil d'Administration qui mandate la commission Animation pour leur organisation et le bon déroulement, notamment en faisant appel aux bonnes volontés.

En conséquence, en cas de besoin pour l'organisation de différentes activités telles que réunions sportives ou festives ainsi que dans la gestion administrative du club il pourra être décidé par le Conseil d'Administration ou le bureau de faire appel à un ou plusieurs membres afin d'apporter soutien et aide aux membres des différentes commissions.

Seul le bénévolat permet d'assurer la pérennité du Lévézou Ségala Handball. Tout licencié doit, en fonction de ses disponibilités, faire son maximum pour participer activement à la vie du club et répondre aux sollicitations du bureau directeur ou du conseil d'Administration, concernant les diverses actions menées (festivités, soirées, goûters, vente de calendriers, etc ...).

Les parents de licenciés mineurs, sont également vivement invités à s'impliquer dans la vie du club en participant à l'accompagnement des équipes, à la gestion des tables de marque, en intégrant le bureau directeur, le conseil d'Administration, une commission du club...

10 - Communication et droit à l'image

Les différentes activités du Lévézou Ségala Handball font l'objet d'informations communiquées par la presse écrite ou parlée, et/ou par courrier ou adresse électronique, et/ou par affichage dans les salles de sport, sur le site internet du club. Toutefois pour une meilleure communication interne, l'information se doit aussi de circuler par chacun des membres adhérents du club.

Tout adhérent du LSH pourra s'opposer à la communication de son image. Il doit faire une demande écrite au bureau directeur.

Signature du licencié

Signature du responsable légal